

Procès verbal du premier conseil d'école de l'école élémentaire André Marsault (19.11.18)

Personnes présentes

Enseignants			
Noms	Présent (X) ou Excusée (E)	Noms	Présent (X) ou Excusée (E)
M. Ranger	X	Mme Carrichon	X
Mme Grelier	X	Mme Chazalon	X
Mme Lorent Sauvage	X	Mme Dalphin	X
Mme Favre	X	M. Ferrier	X
Mme Desse	X	Mr Le Bihan	X
Mme Mallet	E	Mme Catherine	X
Mme Carton	X	Mme Dalphin	X
Mme Bianchi	X	Mme Dobozy	X
Mme Ménard (ULIS)	X		
Parents élus			
Titulaires		Suppléants	
Mme Billon	X	Mme Lamonica	X
Mme Flipon	X	Mme Mandeng	X
Mme Belogi	X	Mme Grigaut	
Mme Chung	X	Mme Godet	X
Mme Beaurain		Mme Carrugi	
Mme Grampa	X	Mme Azzi	
Mme Martin	X	Mme Chochoi	
Mme Neel	X	Mme Labelle	
Mme Jung	X	Mme Grouas	
Mme Pitelet	X	Mme Mielczarek	
Mme Rodriguez	X	Mme Oger-Hodge	
Mme Bernard	E	Mme Billaud	X
Mme Bouet	E	Mme Thevenot	
Mme Fourgeaud	X	Mme Alvarez Emery	X
Mme N'Diaye Falcy	E	Mme Gariépy	
Mme de Tadeo	E	Mme Sabir	
Représentants mairie		DDEN	
Mme Fommarty	X	Mme Cahanin	X
Mme Marquis	X	IEN	
		Mme Jeanjean	E

1. Présentations, résultats élections, structure et effectifs de l'école

2017					2018				
Inscrits	Votants	Exprimés		Nuls	Inscrits	Votants	Exprimés		Nuls
666	292	288		4	642	271	269		2
% inscrits	43,84%	99%			%	42,21%	99%		
		APELGC	FCPE				APELGC	FCPE	
		131	157				151	118	
		45,49%	47,13%				56,13%	43,87%	

Soit 9 sièges à l'APELGC et 7 à la FCPE. La participation est légèrement inférieure à l'année dernière.

Structure de l'école

Classes	Effectifs	Dont	Effectifs								
CPA	24	CE1A	25	CP-CM1	9 + 14	CE2C	29	CE2-CM2	9 + 17	ULIS	11
CPB	25	CE1B	26	CE2A	30	CM1A	26	CM2A	29		
CPC	24	CE1C	24	CE2B	30	CM1B	27	CM2B	30	TOTAL :	398

Soit une moyenne de 26,53 élèves par classe.

➤ Comment se fait la répartition des élèves dans les classes ?

La répartition des élèves s'effectue en tenant compte du niveau scolaire, du comportement, de l'équilibre filles/garçons.

Dans les classes à double niveau, l'enfant doit avoir une certaine autonomie (ne pas être toujours demandeur d'un adulte, peut s'occuper seul) car l'enseignant doit se partager avec les différents niveaux scolaires. Le principe de tutorat est mis en place.

➤ L'étude du soir ?

Les études comprennent 18 à 20 élèves par étude. La priorité est le travail que chaque enfant a à faire. Ensuite, les plus grands peuvent faire lire les plus petits.

2. Présentation du RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté)

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D) est un dispositif qui s'adresse aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissages et/ou de comportement. Les interventions du RASED font suite aux demandes des enseignants.

Le RASED est présent le mardi matin et le vendredi après-midi sur l'école **Marsault**.

La psychologue scolaire : **Laura Guillou** (laura.guillou@ac-versailles.fr)

Procès verbal du premier conseil d'école de l'école élémentaire André Marsault (19.11.18)

Elle effectue des observations, des entretiens avec les enfants et les familles, des examens cliniques. Elle intervient de la Petite Section au CM2.

L'enseignante spécialisée chargée des aides à dominante rééducative (maître G ou rééducatrice) : Mme Chaze est partie en retraite et le poste n'a pas été pourvu.

L'aide, individuelle, en petit groupe ou avec la classe entière, s'adresse aux enfants qui ont du mal à être élèves et tend à restaurer chez eux, le désir d'apprendre et l'estime de soi.

L'enseignant spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique (maîtres E) : poste toujours non pourvu.

L'aide, en classe ou en petit groupe, s'adresse aux élèves du CP au CM2, qui ont des difficultés à comprendre et à apprendre et vise à une meilleure maîtrise des méthodes de travail qui conduit à la réussite scolaire.

Malgré l'efficacité certaine de Mme Guillou, ces deux enseignants complémentaires nous manquent cruellement.

- La présence dans l'effectif des enseignants de madame Ménard, coordinatrice de l'unité locale d'inclusion scolaire, est un plus pour la prise en charge des élèves en difficulté. Elle est en effet formée de la même manière qu'un maître E ou G.

3. Règlement intérieur de l'école

Les changements effectués dans le règlement intérieur sont :

- Modification du tableau des horaires
- A été rajouté dans l'onglet vie scolaire : *L'utilisation des mots : « BONJOUR, S'IL-TE-PLAÎT, S'IL-VOUS-PLAÎT, MERCI, PARDON » est la base de toute vie en collectivité. Les enfants et tous les membres de la communauté éducative s'engagent à les utiliser.*
- Des modifications dans l'onglet Objets personnels :
 - A été rajouté « toute tenue vestimentaire perturbant les apprentissages est à éviter ». Les parents d'élèves ont demandé à avoir des précisions. Les enseignants ont expliqué que les vêtements type sequin, les chaussures lumineuses perturbent le déroulement de la classe (manque de concentration, les élèves s'amuse avec le vêtement du voisin qui change de couleur, ...). A la demande des parents, sera ajouté : « vêtements sequins réversibles, chaussures lumineuses. »
 - A été modifié le mot « autorisés » par « tolérés » pour les jouets utilisés en cour de récréation. A la demande des parents élus, l'équipe enseignante a précisé l'expression « utiliser de façon conforme », : les élèves doivent utiliser les objets dans leur but principal et non pour inventer autre chose (ex : jouer aux petits chevaux avec une corde à sauter...).
- Des parents d'élèves remarquent qu'on ne parle pas de sanctions ! La directrice répond que dans le paragraphe 3.4 est stipulé le terme réprimande. Un parent élu a demandé aux enseignants pourquoi le système sanction/réparation mis en place l'année dernière n'est pas appliqué. A été expliqué que :
 - Ce système a été mis en place en milieu d'année
 - Les solutions proposées étaient parfois difficiles à réaliser dans le contexte de l'école.Le tableau n'est pas exhaustif et donc certaines situations n'y ont pas de correspondance.

Pour une nouvelle mouture, l'équipe enseignante attend l'intervention du CAAEE (centre académique d'aide aux écoles et aux établissements). Les élèves seront consultés sur ce qui sera mis en place (conseil des élèves).

La violence a été également abordée par les parents d'élèves. L'équipe enseignante explique qu'on y travaille.

Le nouveau règlement intérieur a été accepté à l'unanimité. En réponse aux parents, les enseignants ne sont pas favorables à ce que les sanctions soient précisées : elles font partie des règles de vie scolaire. Celles-ci sont expliquées par les enseignants à tous les élèves.

4. Les activités pédagogiques

a) Coordination ULIS

Il y a 11 élèves ULIS dans l'école, Mme Ménard est la coordinatrice de l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire. Elle peut prendre en charge 12 enfants maximum. Ils sont répartis dans les différentes classes et ont un emploi du temps spécifique. Il y a un tuteur dans chaque classe accueillant un enfant ULIS afin d'assurer un bon suivi.

b) Projets

- **Rallye maths** : CM2, CM1A, CE2C : Tout d'abord, commence une phase d'entraînement. Les élèves traitent 4 situations problèmes. L'objectif est la coopération au travers d'un travail de groupe. L'enseignant intervient peu, afin que la classe propose le résultat du travail des élèves. Cela apprend aux élèves à argumenter. La première séance notée a lieu fin novembre. Les résultats sont envoyés à la Direction Académique, qui renvoie le travail noté. Cela permet de faire un travail de logique et de réflexion à partir du résultat envoyé.
- **Cinécole** : équivalent de « École et cinéma » mais organisé par la ville de La Garenne-Colombes. Toutes les classes y participent. Les élèves visionneront 3 films dans l'année. A chaque film un conférencier intervient pour donner des explications. Les enseignants ayant des classes de double niveau ont mis en évidence les

Procès verbal du premier conseil d'école de l'école élémentaire André Marsault (19.11.18)

difficultés rencontrées dans le planning auprès des représentants de la mairie qui vont essayer de trouver une solution pour les prochaines années.

- **Travail sur les émotions et l'hygiène de vie** : les CE2 avec l'infirmière scolaire.
- **Idée d'être ensemble** : CP/CM1 : du fait du double-niveau pour le spectacle musical.
- **Conte anglais** : CPB pour le spectacle
- **Correspondance scolaire** : mise en place d'un journal avec la classe CE2-CM2 qui sera mis sur le site internet de l'école : <http://www.ec-marsault-lagarenne.ac-versailles.fr/>
- **Pièces jaunes** : CE2A (janvier-février 2019)
- **Thème de la différence** : travail interdisciplinaire sur ce thème en CM2.
- **Classes transplantées** :
 - Houlgate : - du lundi 8 au vendredi 12 avril : CE2-CM2 ; CM2A
 - du lundi 13 au vendredi 17 mai : CE1BC
 - du lundi 20 au vendredi 24 mai : CE1A
 - St-Pierre d'Oléron / char à voile : CM1A ; CP-CM1
 - Le Grand-Bornand / escalade : CM1B

Bien évidemment, ces départs en classe de découverte supposent que les élèves montrent leur capacité à se déplacer convenablement en dehors de l'école.

Ainsi, 7 élèves de l'ULIS auraient l'occasion de pouvoir partir en classe transplantée.

Les parents d'élèves ont demandé aux représentants de la Mairie que la prise en charge des enfants pour aller à la gare soit incluse dans le voyage. La Mairie a répondu négativement à cette requête car il y a un problème de budget : une classe transplantée ne pourrait plus partir.

Les enseignants ont mis en évidence également le problème de budget pour les sorties scolaires car il n'a pas été adapté par rapport à l'effectif des classes qui a des conséquences sur le transport en car. Ce problème est en passe d'être résolu par les services de la mairie.

c) Allemand

Mme Fortain, principale du collège des Vallées, a de nouveau dégagé des heures, afin que Mme Schulte, professeure d'allemand puisse intervenir au CM2. Elle vient à Marsault, le mardi matin, les 13/11 ; 27/11 ; 11/12 ; 22/01 ; 5/02, à raison d'une séance de 40 mn pour tous les élèves de CM2. L'objectif est davantage culturel que linguistique, afin de motiver l'apprentissage de l'allemand dans le cadre d'une classe bilingue

d) Conseil d'enfants

Le conseil d'enfant a été mis en place l'année dernière. Les enfants ont ainsi pu exprimer leurs besoins, notamment sur le temps du midi. Depuis, un planning des passages à la cantine a été mis en place, permettant que ce ne soit pas toujours les mêmes, qui aient droit à avoir du rab. De plus, les enfants savent à quel moment, ce sera leur tour de manger.

Par ailleurs, suite à leur demande et aux commandes faites, nous allons recevoir des petits jeux pour la cour (cordes à sauter, ballons, grenouilles sauteuses...). Un planning ballon pour la grande cour a été établi pour le retour des vacances de la Toussaint, afin que ce ne soit pas le foot qui prime.

Ce conseil se réunit 5 fois par an, à chaque réunion les rôles de président et secrétaire changent:

- en septembre : organisation des élections pour octobre. Les anciens représentants ont expliqué aux nouveaux élèves. Il y a des délégués dans chaque classe.
- en novembre : réunion regroupant les délégués et les suppléants dont le thème était la récréation (demande des élèves de jeux calme, de bancs, ...). Ces propositions vont être discutées avec l'équipe enseignante pour voir ce qui peut être mis en place.
- prochaine réunion en janvier pour connaître les propositions.

Le compte rendu des réunions de conseil des élèves est donné dans toutes les classes et sera probablement mis dans le journal de l'école.

e) BCD

Il n'y a plus d'aide administrative. Elle participait au fonctionnement de la BCD. Cette année, il est prévu des temps de rangement de la BCD. 7 enseignants continuent d'aller en BCD et de permettre aux élèves d'emprunter des livres. 4 classes, grâce à l'aide de parents ou de personnes extérieures, peuvent aller en informatique également.

Les parents proposent de coller un mode d'emploi près de l'ordinateur, afin de faciliter l'aide des parents.

5. Point sur la coopérative

Mmes Alphonse et Ménard sont les mandataires. La somme disponible à la rentrée 2018-2019 était de 10 986.06€.

Recettes	Dépenses
- Vente de gâteaux par les parents : 171.5€ - Dons des parents en octobre 2018 : 7 381.5€. Attribution à chaque classe d'un budget de 18€/élève dont 200€ pour l'ULIS, ce qui correspond à peu près à 7 328€ de la somme récoltée en octobre.	- Frais d'assurance et cotisation OCCE d'environ 800€ - Vote d'un budget informatique d'un montant de 2500€. La dépense effective à ce jour est de 2 018.07€ pour : 2 vidéoprojecteurs, 2 lots d'enceintes, 1 ordinateur portable, 4 clés USB, 2 meubles pour ranger les vidéoprojecteurs et 2 multiprises. - Vote d'un budget sport d'un montant de 1500€ dont la dépense effective à ce jour est de 1 493.14€ pour : 2 meubles et petits matériels dont 3 buts de foot. - Vote d'un budget de 2.5€ de participation par élève pour une sortie soit environ 1000€. - Vote d'un budget livres d'un montant d'environ 300€.

Les parents d'élèves demandent aux représentants de la Mairie quelles dépenses sont du ressort de la Mairie. La Mairie s'occupe de l'entretien de l'école. En début d'année ils passent dans toutes les écoles pour connaître les besoins des enseignants et l'accord du financement est validé en avril. Un cahier des charges informatique est en cours pour faire un appel de marché afin d'équiper les écoles de vidéoprojecteurs. Un marché est en cours pour le contrôle d'accès dans les écoles par carte (probablement pour la rentrée scolaire 2019-2020).

6. Travaux, hygiène et sécurité

a) Travaux

La directrice remercie la Mairie, pour les petits travaux réalisés, qui embellissent l'école (plinthes du préau, carrelages dans les escaliers et l'entrée de l'école...)

- Cet été, il y a eu la fin du recouvrement d'amiante dans 5 classes, la loge et les toilettes.
- Les enseignants mettent en évidence un problème avec la sonnerie pour le vendredi et le mercredi car n'a pas été reprogrammé avec le nouveau rythme scolaire. La Mairie va faire le nécessaire.
- Le problème des toilettes avec les distributeurs de papiers toilettes cassés :
 - Les distributeurs dans les toilettes des filles vont être repositionnés car trop hauts.
 - Tous les distributeurs dans les toilettes des garçons vont être changés.

Des parents élus demandent à la Mairie qu'en attendant le remplacement, le personnel des écoles mette du papier toilette dans chaque cabine. La Mairie répond que c'est ce qui est déjà fait mais qu'elle ne peut pas toujours contrôler.

b) Exercice incendie

L'exercice incendie a été déclenché le mardi 18 septembre. Au bout de 3 minutes, toutes les classes étaient sorties.

c) Exercice PPMS

Le PPMS (Projet Particulier de Mise en Sécurité) se décline selon 4 postures :

- En cas de tempête, vent violent, orage, inondation brutale, on effectue une **mise à l'abri simple** ;
- En cas d'accident chimique, on effectue une mise à l'abri améliorée, qu'on appelle aussi **confinement** ;
- En cas de séisme ou de rupture d'ouvrage hydraulique, on effectue une **évacuation primaire** ;
- En cas d'intrusion, soit on **se cache**, soit on **s'échappe**.

Le mardi 16 octobre, en même temps que la maternelle, nous avons fait un exercice d'alerte intrusion. L'exercice s'est globalement bien passé.

L'exercice traditionnel de mise à l'abri est prévu le 29 novembre sur l'ensemble du département.

A été mis en évidence par un parent élu que depuis le début d'année l'alarme incendie a été déclenchée 2 fois, dont une aujourd'hui par un élève.

Le conseil d'école est clos à 20h30.

La directrice
E. Dobozy

La secrétaire de séance